

PARS LES ROMILLY

Bulletin municipal n°64 - juin 2026



SOMMAIRE

☆ Édito du Maire	Pages 01-02
☆ Présentation du nouveau conseil	Page 03
☆ Commissions municipales	Page 04
☆ Délégués et correspondants de la commune	Page 05
☆ Les chiffres du budget 2026	Pages 06-07
☆ Vote des taux des impôts directs communaux 2026	Page 08
☆ Développement durable	Pages 09-10
☆ Interviews	Page 12
☆ La vie de notre commune en chiffres	Page 12
☆ Sécurisation rue du Château d'Eau	Page 13
☆ Ça bouge à Pars : retour en images !	Pages 14-15
☆ La parole aux associations	Pages 15-20
☆ Du côté de la CCPRS	Pages 21-26
☆ Informations pratiques	Pages 27-36
☆ Les règles d'urbanisme	Pages 37-38

MAIRIE
73, RUE NATIONALE
10100 PARS LES ROMILLY

03.25.24.85.15

Adresse du Site officiel de Pars les Romilly :

<https://www.parslesromilly.fr>

Adresse Mail officielle de la Mairie :

ville.parslesromilly@orange.fr

*Directrice de la Publication et
Responsable de la Rédaction :
Marianne JOLY*

*Responsables de la mise en page :
Swannie SIMETTE et Sabrina
GONZALEZ*



ÉDITO DU MAIRE : PARS, UNE SINGULARITÉ ASSUMÉE

Le 15 mars dernier, les urnes ont parlé et les habitants se sont majoritairement exprimés. Dans un contexte où de nombreuses communes rurales voisines n'ont connu qu'une seule liste, Pars a montré son caractère singulier et le résultat du scrutin a été le reflet de l'expression de la démocratie. Par ce choix que vous avez fait pour ma liste en toute conscience, je tiens à remercier mes fidèles électeurs pour leur participation et leur confiance témoignées. Vous avez placé en tête du suffrage 12 de mes 14 colistiers, dont 8 nouveaux conseillers ; 2 conseillers sont issus de l'opposition. Ce renouvellement que vous m'avez accordé constitue un socle de reconnaissance et de soutien, un socle de confiance et de légitimité pour l'avenir, notamment en matière de gestion financière saine et responsable. C'est aussi la preuve que vous avez majoritairement apprécié le bilan du travail réalisé au cours des 6 dernières années. Ce choix confère à la nouvelle majorité, qui m'a élue à bulletin secret le 20 mars dernier et que je remercie très sincèrement, une responsabilité pleine et entière dans la conduite des affaires communales avec une vraie vision d'avenir pour les 6 prochaines années.

Pour cela je suis heureuse et fière de pouvoir compter sur le concours précieux de nos 7 agents communaux. Nous continuerons à travailler avec leur collaboration grâce à leur professionnalisme au service de tous.

Ainsi, nous allons entreprendre efficacement comme fil conducteur de nos actions, avec détermination et pragmatisme, les orientations et les projets de notre programme pour lesquels vous nous avez élus. Grâce à vous, je me sens confortée dans le choix des projets, ambitieux mais toutefois réalistes, de notre circulaire de campagne que vous avez adoptée, afin de prolonger le développement du village. Il continuera à être mené avec le souci de la morale publique et l'intérêt général. Les défis qui nous attendent sont nombreux, qu'il

s'agisse de dossiers importants de restauration, d'aménagement, d'amélioration de la vie quotidienne. Ils nécessiteront l'engagement et la constance de tous les élus, dans le respect des rôles de chacun.

Afin de donner rapidement corps à ce programme, j'ai réuni en commission spéciale, dès le 21 avril, l'ensemble des élus. Celle-ci avait pour objectif de présenter de manière pédagogique le budget communal, notamment celui de 2026. Ce moment d'échange et de débat a permis de poser un diagnostic clair : **malgré un contexte financier de plus en plus contraint, notre commune conserve des bases financières solides permettant d'envisager de nouveaux projets d'investissement.** Au vu des résultats comptables satisfaisants, les taux d'imposition communaux, qui n'ont pas été modifiés depuis 2022, sont maintenus pour 2026. Les grandes lignes du budget votées le 23 avril en conseil municipal vous sont présentées.

Je reste mobilisée dans l'action municipale et intercommunale, assistée de 2 adjoints municipaux également conseillers communautaires et de 2 conseillers municipaux délégués. Chacun a désormais pris possession des missions et responsabilités que j'ai souhaité leur confier pendant ce mandat et travaille avec des groupes de conseillers municipaux au sein de commissions dont les attributions sont clairement définies et auxquelles tous ont librement fait le choix d'appartenir. Les pages suivantes détaillent le fonctionnement de cette nouvelle composition municipale. Chacun s'est également librement désigné aux fins d'assister régulièrement aux réunions dans différentes instances et syndicats départementaux pour représenter la commune. Je fais pleinement confiance à ces élus animés par une réelle envie d'apporter des réponses concrètes à vos attentes. Cette organisation allie expérience et regard neuf.

Une autre responsabilité et un engagement en tant que vice-présidente communautaire portera sur la défense de nos intérêts tout en travaillant en concertation avec les autres communes au sein de la communauté de

communes. Il conviendra toutefois de rester vigilante à ce que les solutions proposées respectent notre indépendance. L'Établissement Public de Coopération Intercommunale constitue, par vocation, un outil d'équilibre et de solidarité territoriale. Il lui appartient, à ce titre, de veiller à une répartition équitable et progressive des opportunités de développement économique sur l'ensemble de son périmètre. A l'instar de Romilly, Maizières, Crancey et Saint-Hilaire où sont implantées des entreprises dynamiques, notre commune souhaite que cette solidarité se traduise par la concrétisation d'un projet attendu depuis plusieurs années sur notre propre zone d'activités : un espace tertiaire, destiné à l'accueil d'activités professionnelles permettant de renforcer l'attractivité de notre territoire.

Cette exigence de solidarité vaudra également sur le plan financier : je veillerai à ce que notre commune continue de bénéficier des fonds de concours pour ses projets d'investissement et je plaiderai pour une répartition juste des moyens et des retombées financières, afin que chaque commune, quelle que soit sa taille, bénéficie réellement de l'action intercommunale.

Au moment où j'écris ces lignes, les commissions se sont d'ores et déjà mises au travail. Rappelons que ces groupes de travail sont chargés d'étudier les dossiers thématiques de la commune. Instances de réflexion et de proposition, elles n'ont pas de pouvoir décisionnel. Les projets précis qui composeront les premiers dossiers du programme d'investissement seront définis et affinés dans les semaines et les mois à venir. Ne dit-on pas que la précipitation est la mère de tous les échecs !

Ces avancées vous seront communiquées progressivement, au rythme de l'actualité, via une infolettre qui viendra remplacer à terme, ce format. Nous resterons attentifs à celles et ceux qui souhaitent une version imprimée. Il suffit de la retirer à la mairie. Pour les personnes qui rencontrent des difficultés à se déplacer, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie afin que nous

puissions vous transmettre ces informations sous la forme la plus adaptée.

La démocratie se vit dans l'action au quotidien, une action qui n'a de sens que collective. Mon temps est précieux et mon agenda bien rempli : je suis convaincue que l'on est infiniment plus utile et plus épanoui soi-même, en agissant pour l'intérêt et l'avenir de la commune, plutôt qu'en consacrant son énergie à des commentaires et des prises de position isolées, dictées par l'émotion ou la subjectivité. Notre énergie collective, celle de toute la majorité municipale, reste tournée vers ce qui fait la différence : le travail de terrain, mené ensemble, qui guide nos décisions vers des solutions concrètes, utiles et responsables.

Parmi les bonnes nouvelles, nous avons accueilli avec plaisir l'annonce de la direction académique des services de l'éducation nationale : la 4^{ème} classe, ouverte l'an dernier, sera bel et bien maintenue à la rentrée prochaine. Une excellente nouvelle pour nos écoliers et leurs familles ! De ce fait, la classe de GS/CP accueillera chaque matinée une ATSEM recrutée parmi nos agents, qui viendra apporter son soutien précieux à l'enseignante et un accompagnement bienveillant à l'effectif de nos plus jeunes élèves.

Enfin, pour la tranquillité de tous, la traversée de la route aux horaires scolaires sera poursuivie. Elle sera désormais assurée par un nouveau personnel spécialement recruté pour veiller à la sécurité de nos enfants.

Autant de bonnes raisons d'aborder cette rentrée avec sérénité !

Permettez-moi, une nouvelle fois, au nom de la liste « conserver nos valeurs, agir avec énergie pour Pars » de vous redire MERCI.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un bel été.

Bien à vous,

Marianne JOLY
Rédigé le 30 juin 2026

PRÉSENTATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



M. JOLY
Maire



P. CAIN
1^{er} Adjoint



B. PAYEN
2^{ème} Adjointe



C. DUTEURTRE
Conseillère Municipale Déléguée



D. BOUFOUS
Conseiller Municipal Délégué



B. GEOFFRAY
Conseillère Municipale



N. ROLLET
Conseillère Municipale



L. RAYMOND
Conseiller Municipal



H. ZOUABI
Conseiller Municipal



F. LEGROS
Conseiller Municipal



K. LEROY-DUCARDONNOY
Conseillère Municipale



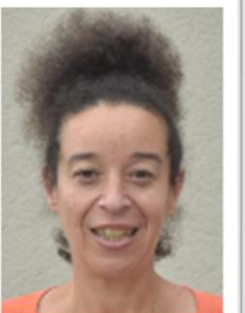
M. LANGUILLAT
Conseillère Municipale



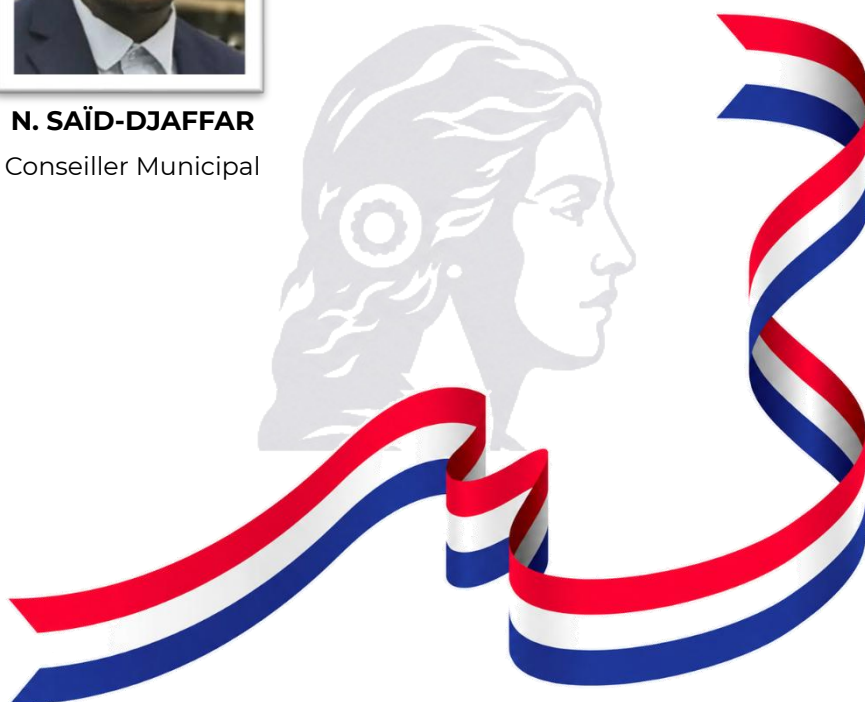
N. SAÏD-DJAFFAR
Conseiller Municipal



C. GRAUL
Conseiller Municipal
de l'opposition



E. DRONNIER
Conseillère Municipale
de l'opposition





COMMISSIONS MUNICIPALES



Présidente : M. JOLY



CADRE DE VIE

ADJOINTS

Vice-Président

en charge :

P. CAIN

MEMBRES

- Mmes : PAYEN – GEOFFRAY – ROLLET
- Mrs : LEGROS – RAYMOND – SAÏD-DJAFFAR



PATRIMOINE

ADJOINTS

Vice-Présidente

en charge :

B. PAYEN

MEMBRES

- Mmes : LANGUILLAT – LEROY-DUCARDONNOY
- Mrs : CAIN – ZOUABI – GRAUL



SOLIDARITÉ

CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Vice-Président(e)(s)

en charge :

- C. DUTEURTRE
- et
- D. BOUFOUS

MEMBRES

- Mmes ROLLET – DRONNIER
- M. LEGROS



DOMAINES D'INTERVENTION



ESPACES PUBLICS

Voirie – Trottoirs – Cimetière



PROPRETÉ



ENTRETIEN



EMBELLISSEMENT



AMÉNAGEMENT



MOBILITÉ



SÉCURITÉ



TRAVAUX



ENTRETIEN
RESTAURATION
CONSTRUCTION
VALORISATION



SUIVI DES DOSSIERS
URBANISME

(autorisations du droit du sol)



ACTION SOCIALE



SÉNIORS
COMITÉ des ŒUVRES SOCIALES



JEUNESSE
ÉCOLE – CONSEIL MUNICIPAL
ENFANTS – CONSEIL D'ÉCOLE



VIE ASSOCIATIVE
relation avec les associations



COORDINATION
ÉVÉNEMENTIEL – ANIMATIONS



DÉLÉGUÉS ET CORRESPONDANTS

DE LA COMMUNE

AU SEIN DES DIVERSES INSTANCES



INSTANCES ADMINISTRATIVES

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

TITULAIRES

- Philippe CAIN
- Béatrice PAYEN
- Heddi ZOUABI

SUPPLÉANTS

- David BOUFOUS
- Marie LANGUILLAT
- Karine LEROY-DUCARDONNOY



COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

- Christiane DUTEURTRE (Conseillère municipale)
- Marie-Claude MIRGUET (Déléguee de l'administration)
- Daniel PROTAT (Délégué du Tribunal judiciaire)



CORRESPONDANTS COMMUNAUX



INCENDIE ET SECOURS

- David BOUFOUS



DÉFENSE

- Frédéric LEGROS



CNAS

- Marianne JOLY



SPL-XDEMAT

- Marie LANGUILLAT



ÉDUCATION & JEUNESSE

CONSEIL D'ÉCOLE

TITULAIRES

- Bernadette GEOFFRAY
- Nathalie ROLLET

SUPPLÉANTS

- Nawfal SAID-DJAFFAR
- Christiane DUTEURTRE



SYNDICATS & ORGANISMES INTERCOMMUNAUX



AGEDI

- Titulaire : David BOUFOUS
- Suppléante : Marianne JOLY



SIRS DE ROMILLY-SUR-SEINE

- Titulaire : Christiane DUTEURTRE
- Suppléant : Frédéric LEGROS



SDDEA

- Titulaire : Philippe CAIN
- Suppléante : Karine LEROY-DUCARDONNOY



SDEA

- Titulaire : Christiane DUTEURTRE
- Suppléante : Béatrice PAYEN



SÉCURITÉ & VIE PUBLIQUE



CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

- Titulaire : Bernadette GEOFFRAY
- Suppléante : Nathalie ROLLET



COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI)

- Christiane DUTEURTRE





Pour rappel, les documents budgétaires, budget principal et budget annexe du lotissement sont consultables sur demande.



LES RÉSULTATS DE L'ANNÉE PASSÉE : LE CFU 2025

Le CM a adopté le CFU du budget principal. Ce document comprend l'ensemble des écritures, en dépenses et en recettes, réalisée au cours de l'année précédente.

Il convient de noter qu'un excédent de fonctionnement qui, cumulé aux résultats positifs des années précédentes, s'élevait à la fin de l'année 2025 à 671 684 €.

Les principaux investissements réalisés en 2025 ont été les suivants :

✓ Travaux à l'Eglise – reprises maçonneries extérieures (phase 1 – 1 ^{ère} partie)	16 647,62 €
✓ Enseigne « Grange aux Fêtes »	1 278,00 €
✓ Remplacement du sol amortissant du terrain périscolaire	21 548,40 €
✓ Prolongement du chemin piétonnier Espace des Tilleuls	3 297,16 €
✓ Travaux en Régie pour la remise en peinture des salles de classes existantes	1 408,75 €
✓ Remplacement de la borne incendie rue Traversière	3 576,00 €
✓ Extincteurs, plans et alarme PPMS suite aux travaux de l'école	1 535,28 €
✓ Achat matériel pour le désherbage de la voirie	9 172,80 €
✓ Achat d'un copieur pour l'école	1 836,00 €
✓ Remplacement du limiteur sonore à la Salle des fêtes	2 966,58 €
✓ Remplacement du congélateur à la Salle des fêtes	2 851,20 €
✓ Achat de décorations de Noël	2 853,86 €
✓ Frais pour le dispositif Orchestre à l'école	3 987,50 €
✓ Achat d'un vidéoprojecteur et d'un tableau interactif pour la nouvelle classe	3 272,53 €
✓ Remplacement du carrelage dans les classes existantes	18 125,33 €
✓ Remplacement éclairage des classes et sanitaires existants	3 444,00 €
✓ Réfection de la couche de roulement rue du Château d'Eau	18 554,28 €
✓ Travaux d'agrandissement de l'école et de la restauration scolaire	955 177,48 €



L'ESSENTIEL DU BUDGET 2026 :

1 355 931 €



SECTION DE FONCTIONNEMENT

↓ DÉPENSES	
CHAPITRES BUDGÉTAIRES	MONTANT (€)
Charges à caractère général	252 260,00
Charges de personnel	322 500,00
Atténuation de produits	65 116,00
Dépenses imprévues	0,00
Autres charges de gestion courante	66 495,00
Charges financières (intérêts des emprunts)	33 831,00
Dotations provisions	0,00
Virements à la section d'investissement	228 022,37
Opérations d'ordre entre sections	9 963,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	978 187,37

↑ RECETTES	
CHAPITRES BUDGÉTAIRES	MONTANT (€)
Résultat de fonctionnement reporté	671 684,73
Produits des services (cantine, locations ..., du domaine ...)	26 405,00
Impôts et taxes / Fiscalité	475 068,00
Dotations et participations	154 635,00
Autres produits de gestion courante	18 900,00
Produits exceptionnels	0,00
Opérations d'ordre entre sections	0,00
Atténuation de charges	0,00
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 346 692,73



EXCÉDENT : 368 505,36 €



SECTION D'INVESTISSEMENT EN ÉQUILIBRE

↓ DÉPENSES	
CHAPITRES BUDGÉTAIRES	MONTANT (€)
 Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00
 Dépenses imprévues	0,00
 Immobilisations incorporelles	18 760,00
 Subventions d'équipement versées	53 350,00
 Immobilisations corporelles	89 984,00
 Immobilisations en cours	115 509,00
 Capital des emprunts	646 199,00
 Opérations d'ordre entre sections	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	923 802,00

↑ RECETTES	
CHAPITRES BUDGÉTAIRES	MONTANT (€)
 Solde d'exécution de la section d'investissement	112 586,63
 Virements de la section de fonctionnement	228 022,37
 Subventions d'investissement (Fonds de concours CCRPS + Etat + Département + Région)	516 530,00
 Emprunt et dettes assimilées	0,00
 Dotations, fonds divers et réserves	56 700,00
 Produits des cessions immobilières	0,00
 Opérations d'ordre entre sections	9 963,00
 Opérations d'ordre entre sections	0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	923 802,00



LES NOUVELLES OPÉRATIONS PRÉVUES AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2026 :

- ✓ Matériels et machines pour le service technique 5 822 €
- ✓ Remise en conformité suite contrôle annuel des extincteurs, alarmes ... 2 262 €
- ✓ Acquisition de postes informatiques pour le secrétariat de mairie 2 800 €
- ✓ Acquisition d'une sonorisation pour les cérémonies 700 €
- ✓ Aménagement de la rue du Château d'Eau dont 2 ralentisseurs 15 000 €



LES DEMANDES DE SUBVENTIONS COMMUNALES

Les demandes de subventions communales ont fait l'objet d'un débat entre les élus réunis le 21 avril en commission – sont allouées, outre la subvention annuelle de 250 € versée à la Protection Civile de l'Aube dans le cadre de la convention du plan communal de sauvegarde (délibération du 15 mars 2022) les sommes suivantes :

- ✓ Fondation du Patrimoine 200 €
- ✓ Handisport Aube 75 €
- ✓ Club Diamant 3 500 €



VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS COMMUNAUX POUR 2026



La commune entend poursuivre son programme d'équipement sans augmenter la pression fiscale, le Conseil Municipal a décidé de **ne pas augmenter les taux d'imposition** par rapport à 2025 et de les reconduire à l'identique pour 2026, soit :

	Taxe d'habitation	19,90 %
	Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,32 % (taux communal + départemental)
	Taxe foncière sur les propriétés non bâties	15,66 %
	Cotisation foncière des entreprises	17,76 %



LE SAVIEZ-VOUS ?

Pourquoi ma taxe foncière augmente alors que la commune dit ne pas avoir changé ses taux ?



Parce que les impôts locaux se calculent à partir de **bases d'imposition** de votre bien immobilier (valeurs locatives cadastrales de votre logement ou de vos locaux).



Parce que chaque année, **l'État revalorise ces bases au niveau national**, en fonction de l'inflation.



En 2023, cette revalorisation était de **+7,1 %**, en 2024 de **+3,9 %**, en 2025 de **+1,7 %** et elle est estimée à **+0,8 %** en 2026.



La commune a-t-elle décidé cette hausse ?

Non. Cette revalorisation est décidée **au niveau national** et s'applique à toutes les communes, même si elles gardent les mêmes taux d'imposition.



À RETENIR

Concrètement, votre impôt augmente chaque année même si la commune n'augmente pas ses taux, à cause de cette **revalorisation forfaitaire nationale automatique** décidée par l'État.

DÉVELOPPEMENT durable

Agir ensemble aujourd'hui
pour un cadre de vie de qualité demain



FLEURISSEMENT

La commission « cadre de vie » en collaboration
avec les agents techniques communaux

Le Fleurissement et l'embellissement de la traversée de la commune sont devenus une priorité de l'équipe municipale depuis plusieurs mandats.

Les élus de la commission, bien épaulés par Bruno et David, ont garni les jardinières et installés les plantations pour la saison estivale.



ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Comme dans beaucoup de communes rurales, les habitants sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs et caniveaux et ce, en toute saison. (Arrêté n°2017-025 du 31 juillet 2017 portant sur l'entretien des trottoirs et l'égavage des plantations le long des voies communales)



Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi Labbé interdit l'utilisation des pesticides aux collectivités



Depuis l'an dernier, à l'exception des administrés qui ont fait connaître leur souhait d'enherber leur trottoir et de tondre eux-mêmes, les agents techniques entretiennent les trottoirs existants en désherbant (sans pesticides pour des raisons de santé publique et de protection de l'environnement) afin de laisser libre leur cheminement, en retirant les feuilles mortes et en ramassant les éventuels déchets. Force est de constater que « 0 pesticide dans l'espace public » n'est plus aussi efficace que les désherbants chimiques.



Par ailleurs, le balayage des caniveaux et le nettoyage d'avaloirs sont assurés deux fois par an par un prestataire. La commune remercie les personnes qui procèdent elles-mêmes à l'entretien de leur trottoir même si celui-ci relève du domaine public.



Nous rappelons à tous les propriétaires de chiens qu'ils sont priés de ramasser les déjections de leurs animaux sur la voie publique et dans les espaces verts.



Le cadre de vie



Chacun est co-responsable de la qualité de notre environnement.
Ensemble, préservons la propreté de notre commune !



DÉCHETS D'ORIGINE VÉGÉTALE

Les déchets résiduels d'entretien des jardins et espaces verts sont destinés au composteur ou la déchèterie.



Il est par ailleurs **interdit** de les brûler
(arrêté préfectoral n°07-3065 du 21 août 2007).



Pour préserver
l'esthétique de
notre rue et le bien
vivre ensemble !



N'encombrez
pas la voie
publique !
Rentrez vos bacs
après le passage
de la collecte.

LES CONTENEURS DOIVENT ÊTRE SORTIS
LE SOIR, LA VEILLE DE LA COLLECTE
ET RENTRÉS LE JOUR MÊME.



Calendrier de collecte

Déchets ménagers et recyclables - ZONE VIOLETTE

2026

Janvier

Je	1
Ve	2
Sa	3
Di	4
Lu	5
Ma	6
Me	7
Je	8
Ve	9
Sa	10
Di	11
Lu	12
Ma	13
Me	14
Je	15
Ve	16
Sa	17
Di	18
Lu	19
Ma	20
Me	21
Je	22
Ve	23
Sa	24
Di	25
Lu	26
Ma	27
Me	28
Je	29
Ve	30
Sa	31

Février

Di	1
Lu	2
Ma	3
Me	4
Je	5
Ve	6
Sa	7
Di	8
Lu	9
Ma	10
Me	11
Je	12
Ve	13
Sa	14
Di	15
Lu	16
Ma	17
Me	18
Je	19
Ve	20
Sa	21
Di	22
Lu	23
Ma	24
Me	25
Je	26
Ve	27
Sa	28

Mars

Di	1
Lu	2
Ma	3
Me	4
Je	5
Ve	6
Sa	7
Di	8
Lu	9
Ma	10
Me	11
Je	12
Ve	13
Sa	14
Di	15
Lu	16
Ma	17
Me	18
Je	19
Ve	20
Sa	21
Di	22
Lu	23
Ma	24
Me	25
Je	26
Ve	27
Sa	28
Di	29
Lu	30
Ma	31

Avril

Me	1
Je	2
Ve	3
Sa	4
Di	5
Lu	6
Ma	7
Me	8
Je	9
Ve	10
Sa	11
Di	12
Lu	13
Ma	14
Me	15
Je	16
Ve	17
Sa	18
Di	19
Lu	20
Ma	21
Me	22
Je	23
Ve	24
Sa	25
Di	26
Lu	27
Ma	28
Me	29
Je	30

Mai

Ve	1
Sa	2
Di	3
Lu	4
Ma	5
Me	6
Je	7
Ve	8
Sa	9
Di	10
Lu	11
Ma	12
Me	13
Je	14
Ve	15
Sa	16
Di	17
Lu	18
Ma	19
Me	20
Je	21
Ve	22
Sa	23
Di	24
Lu	25
Ma	26
Me	27
Je	28
Ve	29
Sa	30
Di	31

Juin

Lu	1
Ma	2
Me	3
Je	4
Ve	5
Sa	6
Di	7
Lu	8
Ma	9
Me	10
Je	11
Ve	12
Sa	13
Di	14
Lu	15
Ma	16
Me	17
Je	18
Ve	19
Sa	20
Di	21
Lu	22
Ma	23
Me	24
Je	25
Ve	26
Sa	27
Di	28
Lu	29
Ma	30

Aucune collecte n'aura lieu ce jour.

Collecte des sacs jaunes fermés.

Collecte des ordures ménagères.

Juillet

Me	1
Je	2
Ve	3
Sa	4
Di	5
Lu	6
Ma	7
Me	8
Je	9
Ve	10
Sa	11
Di	12
Lu	13
Ma	14
Me	15
Je	16
Ve	17
Sa	18
Di	19
Lu	20
Ma	21
Me	22
Je	23
Ve	24
Sa	25
Di	26
Lu	27
Ma	28
Me	29
Je	30
Ve	31

Août

Sa	1
Di	2
Lu	3
Ma	4
Me	5
Je	6
Ve	7
Sa	8
Di	9
Lu	10
Ma	11
Me	12
Je	13
Ve	14
Sa	15
Di	16
Lu	17
Ma	18
Me	19
Je	20
Ve	21
Sa	22
Di	23
Lu	24
Ma	25
Me	26
Je	27
Sa	28
Di	29
Lu	30
Lu	31

Septembre

Ma	1
Me	2
Je	3
Ve	4
Sa	5
Di	6
Lu	7
Ma	8
Me	9
Je	10
Ve	11
Sa	12
Di	13
Lu	14
Ma	15
Me	16
Je	17
Ve	18
Sa	19
Di	20
Lu	21
Ma	22
Me	23
Je	24
Ve	25
Sa	26
Di	27
Lu	28
Ma	29
Me	30

Octobre

Je	1
Ve	2
Sa	3
Di	4
Lu	5
Ma	6
Me	7
Je	8
Ve	9
Sa	10
Di	11
Lu	12
Ma	13
Me	14
Je	15
Ve	16
Sa	17
Di	18
Lu	19
Ma	20
Me	21
Je	22
Ve	23
Sa	24
Di	25
Lu	26
Ma	27
Me	28
Je	29
Ve	30
Sa	31

Novembre

Di	1
Lu	2
Ma	3
Me	4
Je	5
Ve	6
Sa	7
Di	8
Lu	9
Ma	10
Me	11
Je	12
Ve	13
Sa	14
Di	15
Lu	16
Ma	17
Me	18
Je	19
Ve	20
Sa	21
Di	22
Lu	23
Ma	24
Me	25
Je	26
Ve	27
Sa	28
Di	29
Lu	30

Décembre

Ma	1
Me	2
Je	3
Ve	4
Sa	5
Di	6
Lu	7
Ma	8
Me	9
Je	10
Ve	11
Sa	12
Di	13
Lu	14
Ma	15
Me	16
Je	17
Ve	18
Sa	19
Di	20
Lu	21
Ma	22
Me	23
Je	24
Ve	25
Sa	26
Di	27
Lu	28
Ma	29
Me	30
Je	31

Déchèterie

39 avenue Joseph Marie Jacquard
10 100 ROMILLY-SUR-SEINE

Tél. 03 25 39 67 72
www.cccrs.fr

Fermée les jours fériés
et le lundi de Pentecôte

Lundi / Mercredi / Vendredi :
9h à 12h et 14h à 18h

Mardi / Jeudi / Dimanche :
9h à 12h
Samedi : 9h à 18h

Tous les emballages se trient !

Tous les papiers se recyclent !



PAROLES D'AVENIR

DES ÉLÈVES QUI INSPIRENT NOTRE AVENIR



À la rencontre de témoignages inspirants : leurs mots, leurs vécus, leurs idées nourrissent notre réflexion collective. Cette fois, Lya qui entrera en CM1 et Florian en CM2, deux élèves de l'école (avec accord parental) nous les livrent.

« Lya, je voudrais partager ton avis sur les jeux de la cour de l'école :

Depuis que les jeux (tableau, but de foot, paniers) ont été installés, les as-tu souvent utilisés ?

Quel est ton jeu préféré et pourquoi ? »

- oui, j'aime bien les traces (marquages ludiques) au sol et utiliser les paniers de basket

« Ces installations permettent-elles de varier les activités pendant la récréation ? »

- oui c'est important

« Ces jeux favorisent-ils les échanges entre les enfants de différentes classes ou âges ? »

- oui pendant la récréation et pendant midi on joue ensemble

« Tous les élèves peuvent-ils en profiter facilement ? »

- oui par exemple les CP et les CE1 jouent au foot avec les cages installées

« Manque-t-il d'autres équipements ? Que suggérerais-tu pour améliorer encore les occupations dans la cour ? »

- je verrai bien une table de ping-pong, j'en ai déjà fait

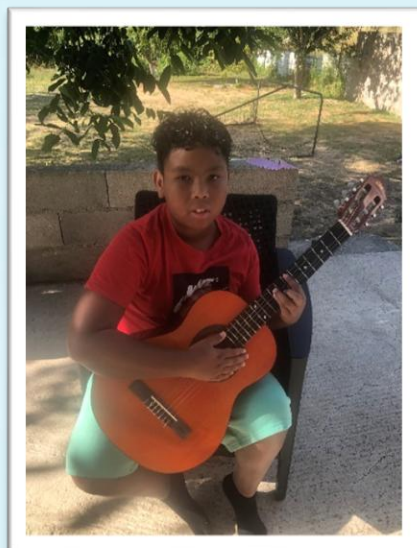


Lya est par ailleurs une gymnaste accomplie, qui pratique en individuel, tout en s'illustrant en équipe, une discipline qui lui a valu plusieurs podiums.



FLORIAN, J'AI APPRIS QUE TU AVAIS UNE GUITARE.

DEPUIS QUEL ÂGE JOUES-TU ? QUI T'A INITIÉ À CET INSTRUMENT ?



- j'avais 8 ans et demi. En début de CE2, Sergio, un professeur du conservatoire nous a fait essayer des instruments en classe. J'ai porté mon choix sur la guitare. J'ai progressé très vite et Sergio a proposé à mes parents de prendre des cours au conservatoire. En fin d'année scolaire, il fallait rendre l'instrument.



- A ma demande, mes parents ont bien voulu m'acheter une guitare. Pendant les vacances, j'ai tapé des tutos et j'ai réussi à jouer. A la rentrée du CM1 je suis allé au conservatoire de Romilly.



« As-tu un professeur attitré ? »

- oui au conservatoire, je retrouve Sergio en cours individuel et en cours collectif où je suis avec des personnes de tous âges qui veulent apprendre à jouer. En fin d'année au conservatoire, j'ai obtenu la note de 17/20.



« As-tu déjà participé à des événements musicaux ? »

- oui, devant les élèves des autres classes de l'école, à l'église de St Hilaire, dans une salle du cinéma, dans la salle F. Mitterrand et aussi à l'église de Pars. Cela ne me gêne pas de jouer devant du public – un jour FR3 m'a interviewé pour parler de l'orchestre à l'école.



« Que t'apporte le fait de te perfectionner ? »

- la guitare c'est une passion pour moi en classe j'aime bien aider les autres.



« Envisages-tu de t'impliquer dans la vie musicale quand tu seras plus grand ? »

- mon rêve serait de devenir musicien.



« As-tu d'autres activités de loisirs ? »

- oui avant la guitare, je pratiquais le handball. Je fais partie de Romilly hand chez les moins de 13 ans. J'y ai des copains. On dispute des matchs. J'aimerais bien aussi devenir handballeur. Je joue beaucoup dehors en famille et j'aime bien aussi faire de la switch.



Un grand bravo à Lya et Florian pour leurs talents !

Chaque jeune de la commune a une histoire à partager, un talent à mettre en lumière, une initiative à faire connaître. *Vous portez un projet culturel, sportif ou ... Et si la vôtre était la prochaine ? Votre expérience pourrait inspirer d'autres jeunes !*

Contactez-nous pour en parler !

LA VIE DE NOTRE COMMUNE EN CHIFFRES



Démographie

La commune compte dorénavant **855** habitants
(INSEE - janvier 2026)



Quelques chiffres :

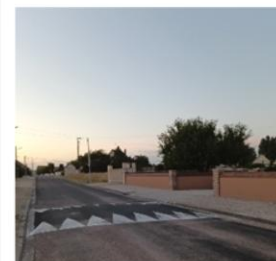
	Naissances	Mariages	Décès
2024	6	2	9
2025	5	6	9
2026 au 30/06	3	7	6

RUE DU CHÂTEAU D'EAU

Des aménagements pour plus de sécurité



L'implantation des **PASSAGES PIETONS** vient d'être complétée par la mise en place de **2 RALENTISSEURS REGLEMENTAIRES** ainsi que de l'**ILOT À LA FOURCHE** afin de renforcer la sécurité en espérant limiter la vitesse des véhicules.



UN DES 2 TROTTOIRS RENDU AUX PIÉTONS ?

Les trottoirs sont avant tout des espaces réservés pour la circulation EN TOUTE SÉCURITÉ des piétons, dont particulièrement les parents avec poussettes, des enfants ou des personnes à mobilité réduite – pour tous les autres aussi d'ailleurs. Dans certains quartiers les contraintes liées en matière de stationnement des véhicules sont connues.

Toutefois, il serait **essentiel qu'un des deux trottoirs demeure libre EN PERMANENCE** de tout obstacle pour permettre à chacun de se déplacer facilement et en toute sécurité.

Ainsi le stationnement de tous les véhicules sur un seul trottoir, certes litigieux, pourrait continuer à être toléré.



Merci à tous les conducteurs pour leur compréhension, leur civisme et leur attention portée aux plus fragiles, en veillant désormais à ne stationner que sur un seul trottoir.

Un petit effort de chacun pour respecter ces recommandations permettrait ainsi de rendre la rue plus sûre et plus agréable pour tous avant que des aménagements plus contraignants soient envisagés.

SITUATION ACTUELLE



Les piétons sont contraints de circuler sur la chaussée par manque d'espace.



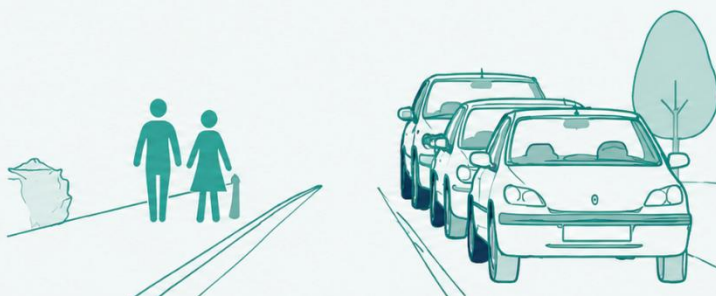
La circulation des piétons reste difficile et peu sécurisée.



SITUATION SOUHAITÉE

TOUS LES VÉHICULES STATIONNENT DU MÊME CÔTÉ

pour laisser un trottoir libre de circulation des piétons.



ÇA BOUGE À PARS ! Retour en images

↳ Concert de Noël par la Chorale le Grenier à Grain



Le dimanche 7 décembre 2025, notre église affichait complet, à l'occasion du traditionnel concert de Noël donné par les choristes du Grenier à Grain

↳ Le Carnaval du 13 février a été largement célébré par les enfants de l'école



↳ La cérémonie du 8 mai

A la suite d'un rassemblement en nombre pour célébrer un moment de mémoire, de partage et recueillement pour honorer celles et ceux qui se sont battus pour la liberté, nombreux étaient ceux qui sont venus assister à la reconstitution de la Victoire de 1945 sur l'Allemagne nazie jouée par les enfants de la garderie périscolaire sous la houlette de Jessica VINCENT, notre agent communal d'animation. Un moment de convivialité partagé autour d'un verre a clos les cérémonies.



🎵 Le concert du 13 mai



Un public nombreux est venu applaudir avec ferveur ARROYAVE JIMENEZ Sergio, Professeur au conservatoire Gabriel Willaume, lors d'un concert de guitare classique.



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

Les articles des associations sont reproduits fidèlement selon la rédaction de leurs auteurs.



Du sport et du bien-être pour tous avec « Bien-être à Pars » !

Vous souhaitez garder la forme, bouger dans la bonne humeur ou simplement vous accorder une pause détente ? L'association Bien-être à Pars vous accueille tout au long de l'année à l'Espace des Tilleuls de Pars-lès-Romilly.

Découvrez notre programme varié et adapté à tous les rythmes pour la saison 2026/2027 :

La Marche Nordique (avec Josiane)

Quand ? Le mardi à 8h30

C'est quoi ? Bien plus qu'une simple marche, c'est un sport de plein air complet qui sollicite 80 % des muscles du corps grâce à l'utilisation de bâtons spécifiques. Idéal pour s'oxygéner l'esprit, renforcer son cœur et faire le plein d'énergie dès le matin !

Le Pilates (avec Madison)

Quand ? Le mardi de 17h30 à 18h15

C'est quoi ? Une méthode douce de renforcement musculaire profond. On travaille la posture, l'équilibre et la sangle abdominale en douceur, au rythme de la respiration. Parfait pour soulager les maux de dos et tonifier son corps sans impact.

La Danse Country (avec Josiane)

Quand ? Le mardi de 19h à 20h30 (Débutant) | et le mercredi de 19h à 20h30 (Confirmé)

C'est quoi ? Convivialité garantie ! Venez apprendre les pas de base ou perfectionner vos chorégraphies sur des rythmes entraînants. En plus d'être une activité très joyeuse, la country stimule la mémoire et la coordination. Que vous soyez novice ou passionné, il y a un créneau pour vous.

Le Yoga (avec Madison)

Quand ? Le jeudi de 17h15 à 18h

C'est quoi ? Un véritable rendez-vous avec soi-même pour relâcher les tensions de la semaine. À travers des postures douces, des étirements et des exercices de respiration, cette séance vous apportera souplesse, détente profonde et sérénité.

📞 Renseignements & Contacts

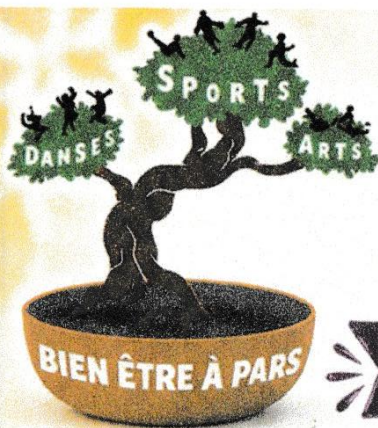
La bonne ambiance se vit sur place ! Venez nous rencontrer lors d'une séance ou contactez-nous par téléphone :

Madison : 07 49 07 09 10

Josiane : 06 72 55 40 47

Ghislaine : 06 37 10 47 52

Au plaisir de vous retrouver pour partager ensemble un moment de bien-être !



L'Association **BIEN ÊTRE À PARS**

propose plusieurs activités à

➤ *l'Espace des Tilleuls de Pars les Romilly* ➤

MARDI :

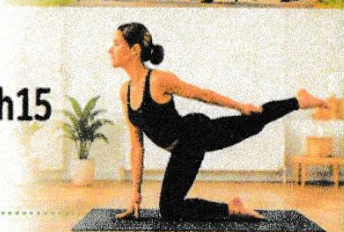
Saison 2026/2027



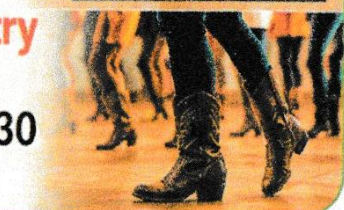
Marche Nordique
à 8h30
avec JOSIANE



Pilates
de 17h30 à 18h15
avec MADISON

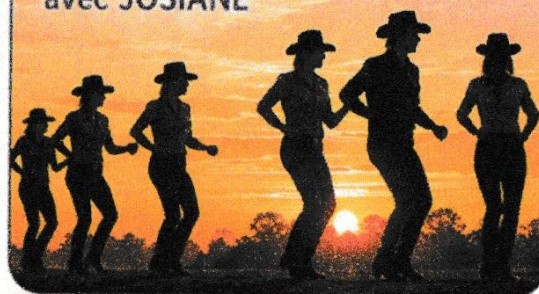


**Danse Country
Débutant**
de 19h à 20h30
avec JOSIANE



MERCREDI :

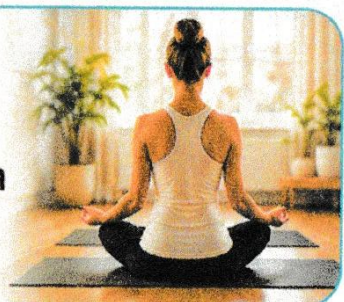
**Danse Country
Confirmé**
de 19 h à 20h30
avec JOSIANE



JEUDI :



Yoga
de 17h15 à 18h
avec MADISON



Pour tout renseignement,
vous pouvez appeler



Madison au
07 49 07 09 10



Josiane au
06 72 55 40 47



et Ghislaine au
06 37 10 47 52



*Venez voir sur place la bonne ambiance
qui existe lors de nos séances.*



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



APEL DES PETITS PARIENS

Les temps forts de l'année 2026

Le loto ouvre l'année – 22 février 2026

Comme chaque année, le loto de l'APEL a lancé la saison des animations dans une ambiance chaleureuse. Habitants, familles et bénévoles se sont retrouvés autour de nombreux lots et d'un moment placé sous le signe de la convivialité. Cette manifestation reste un rendez-vous incontournable qui contribue au financement des projets destinés aux enfants de l'école.



Une chasse aux œufs revisitée – 6 avril 2026

Grande nouveauté cette année : la traditionnelle chasse aux œufs s'est transformée en une véritable chasse au trésor. Les enfants ont suivi des indices, relevé des défis et découvert les chocolats au fil d'un parcours ludique. Cette nouvelle formule a rencontré un très beau succès auprès des familles.



Une première Color Run réussie – 6 juin 2026

Plus de 90 coureurs ont participé à cette première édition organisée par l'APEL avec le soutien de l'ensemble des associations du village. Dans une ambiance festive et familiale, petits et grands ont partagé un agréable moment. Le départ de la course ainsi que la remise des récompenses ont été assurés par Mme le Maire.



🎓 Un goûter pour les futurs collégiens – 6 juillet 2026

Afin de marquer la fin de leur scolarité à l'école primaire, les élèves de CM2 ont été invités à partager un goûter offert par l'APEL. Ce moment convivial a permis de leur souhaiter une belle réussite pour leur entrée au collège et de clôturer l'année dans la bonne humeur.



À venir...

- ☕ Petit-déjeuner de la rentrée scolaire
- 🎃 Halloween
- 🎄 Animations de Noël
- 🌟 Et bien d'autres projets sont déjà en préparation grâce à l'investissement de nos bénévoles.

L'APEL des Petits Pariens remercie chaleureusement l'ensemble des bénévoles, les familles, la municipalité et les associations partenaires pour leur soutien et leur engagement tout au long de l'année.



CAP PARS INFORMATIQUE



L'atelier numérique gratuit « Cap informatique » animé bénévolement par M. Bernard PELLETIER réunit un public cherchant à se familiariser à l'usage de l'informatique. En effet l'essor des démarches en ligne par le biais du numérique, pratique pour beaucoup, peut malheureusement exclure ceux qui ne maîtrisent pas ces outils.

Cette activité est désormais corrélée à l'association Diamant 3.

Si vous souhaitez faire progresser vos connaissances dans le domaine informatique, faites-vous connaître à la mairie.

CAP PARS

— INFORMATIQUE —

FORMATION SUR PC - SE WINDOWS

Apprendre ensemble, progresser pour demain.

INITIATION INFORMATIQUE Les bases pour bien commencer	SE WINDOWS MAÎTRISE Comprendre et utiliser Windows efficacement	GESTION DES FICHIERS Ranger, organiser et retrouver	SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN Protéger son PC et ses données	INTERNET PRATIQUE Naviguer, rechercher, communiquer	APPRENDRE ENSEMBLE Entraide, partage et convivialité
---	---	---	--	---	--

👤 OUVERT À TOUS | 🚫 SANS PRÉREQUIS | 📖 APPRENTISSAGE PRATIQUE | 💖 GRATUIT ET POUR TOUS



Pars les Romilly

Le Club se réunit tous les jeudis après-midi pour jouer et partager un bon goûter ensemble.

Les tables ont été préparées par Jean-Jacques ou Jean-Claude.

Nous apprécions les pâtisseries choisies par Eliane ou Marie-France

Chaque dernier jeudi du mois,
nous fêtons les anniversaires



Nous avons fêté les Rois le 8 janvier, le Mardi Gras avec des crêpes le 19 février, la fête des Mères et des Pères le 27 mai avec une belle plante choisie par Karinne pour les adhérentes et une bouteille pour les adhérents.

Nos cuisinières et nos cuisiniers nous ont préparé de très bons et beaux plats lors de notre

Repas Partagé du 05 mars.

Notre **loto interne** du 21 mai a réuni une majorité d'adhérents.

Apéritifs et entrées



Loto interne



L'activité **CARTONNAGE** est pilotée de main de maître par Danièle



Avec les voyages Collard, des adhérents sont allés voir « Holyday on Ice », Le Festival de la Magie au Palais des Sports de Paris et ont visité Langres et le Transpoyaudin et Chablis.

Le bureau et tous les membres du club seront heureux d'accueillir tout nouvel adhérent.

Vous pouvez appeler Janine au 06 22 31 67 37 ou Jean-Paul au 06 80 01 72 17 ou nous envoyer un message sur l'e-mail clubdiamant3@gmail.com

Jean-Paul



Voici l'été qui commence et les moments propices aux photos de vacances...

Mais c'est un tout autre sujet qui nous anime en ce moment : finaliser notre **exposition** du week-end **des 10-11 Octobre 2026** à laquelle vous êtes tous conviés.

Celle de 2025 sur les reflets et les diptyques a suscité **beaucoup d'engouement** de la part des pariennes et des pariens. Ce qui a conforté notre **envie de travailler** et de vous proposer des photos toujours un peu plus « **techniques** ».

Ce n'est pas inné ! C'est la raison pour laquelle nous avons fait des **ateliers** pour nous **entraîner** à nos prises de vue. **Merci à Denis** pour sa **créativité** et son **ingéniosité** pour créer ces ateliers.



En tant qu'association de Pars-lès-Romilly, nous avons également participé à la **color-run** du 06 juin. Nous aurions pu courir (pour certains d'entre nous 😊) mais nous avons préféré **immortaliser** le moment.



Rendez-vous les 10 et 11 Octobre 😊

Le club Aube Photo Passion



ACTUALITÉS

1- Mise en place d'un système de vidéoprotection de voie et d'espaces publics des communes de CRANCEY, GELANNES, MAIZIERES, PARS ET SAINT HILAIRE SOUS ROMILLY



La vidéosurveillance se généralise dans les 5 communes rurales pour lutter contre les cambriolages, dégradations et incivilités. La Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure (LOPPSI) encourage les petites communes à s'équiper.

Le projet fait suite à un rapport d'audit de sûreté réalisé en novembre 2023 par le Major SOBCZYK, référent sûreté en prévention situationnelle et vidéoprotection au groupement de gendarmerie de l'Aube.

Le Conseil Communautaire de la CCPRS a approuvé la mise en œuvre d'un **système de vidéoprotection** (56 caméras) **sur les 5 communes rurales du territoire**

La CCPRS est compétente pour établir des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, notamment :

- ✓ La protection des bâtiments publics
- ✓ La prévention des atteintes aux biens
- ✓ La préservation de la tranquillité publique
- ✓ La constatation de faits délictueux

À ce titre, elle dispose de l'autorité nécessaire pour le **financement, l'étude, l'acquisition, l'installation et l'entretien et la réparation des équipements de vidéoprotection.**

Le SDEA (Syndicat Départemental de l'Energie) pilote le projet. Par ailleurs, le Syndicat Numérique de l'Aube assurera la centralisation des flux vidéo, permettant aux communes de réaliser des économies significatives sur les coûts de serveurs.

Il s'agit d'une première tranche pour notre commune. Un maillage de surveillance par la pose de caméras VPI (vérification des plaques d'immatriculation), de caméras multi capteurs (360°) et de caméras de contexte (permettant d'analyser des comportements ou de détecter un évènement) permettra de compléter le dispositif. Il s'effectuera dans le respect strict de la vie privée.

2- Projet d'aménagement de la zone AUX du PLUi à Pars-lès-Romilly

Pourquoi ce projet ?

Le développement économique est aujourd'hui une compétence intercommunale. C'est donc la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine qui porte la politique d'accueil des entreprises et des artisans sur l'ensemble de son territoire, au bénéfice de toutes ses communes membres.

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est le document d'urbanisme élaboré à l'échelle intercommunale. Il définit les règles d'utilisation des sols sur l'ensemble du territoire de la CCPRS. Le classement en zone 1AUX garantit donc que le terrain situé à la sortie du village en bordure de la route départementale 440, face au cimetière communal, est juridiquement et réglementairement destiné à recevoir des activités économiques. Ses prescriptions datent du 11 février 2016.

L'objectif de ce document d'urbanisme est clair : permettre aux petites communes du territoire de disposer d'une offre foncière attractive pour accueillir des activités. En mutualisant les moyens à l'échelle intercommunale pour la construction d'un équipement polyvalent, la CCPRS permet aux petites communes comme la nôtre de bénéficier de projets structurants qu'elles ne pourraient pas financer seules.

Cette opération représente un double bénéfice financier pour Pars-lès-Romilly :

- Une recette immédiate pour la commune : la cession du terrain à 289 000 € HT constitue une recette exceptionnelle significative pour le budget communal. Ces fonds peuvent être réinvestis
- Des retombées fiscales supplémentaires sur le long terme au travers, entre autres, de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui sera directement perçue par notre commune
- L'arrivée d'une activité peut également contribuer à l'attractivité de la commune

Ce projet ne part pas de zéro. La CCPRS a déjà démontré sa volonté d'agir concrètement en faveur du développement économique local :

Après la zone Aéromia sur le territoire de Maizières la Grande Paroisse, la CCPRS a acquis en mars 2023 un premier terrain à vocation économique sur la commune de Gélannes. Cette acquisition a posé les premières bases d'une politique foncière intercommunale, visant à doter les petites communes d'espaces dédiés à l'accueil d'activités et d'entreprises.

Fort de cette première expérience, la CCPRS souhaite aujourd'hui poursuivre et amplifier cette démarche en l'étendant à notre commune.

Quel terrain y est dédié ?

La commune possède un terrain situé lieu-dit « Les Corvées », en bordure de la route départementale 440, face au cimetière communal. Ce terrain représente une superficie totale de 23 703 m².

Une partie significative de ce terrain, soit environ 14 500 m², est classée en zone 1AUX dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cette classification est importante car elle signifie que ce secteur est officiellement d'activités. Ce bien, sur lequel est implanté un panneau de mise à disposition est **commercialisé depuis longtemps** sans avoir trouvé preneur.

Les étapes du projet à ce jour :

- (avril 2026) Le conseil municipal a d'abord voté une délibération de principe pour accepter de céder ce terrain à la CCPRS, qui en assurerait le portage et l'aménagement.
- Avant toute transaction, plusieurs étapes obligatoires ont été menées : l'estimation officielle du terrain par le service des Domaines (service de l'État) : valeur fixée à 290 000 € HT
- Le diagnostic archéologique avait été réalisé sur le site : aucune contrainte détectée en 2009, confirmée par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) Grand Est en mai 2026
- Après échanges entre la commune et la CCPRS et négociation, le prix de vente a été fixé à 289 000 € HT, soit environ 20 € HT/m² pour la partie classée en zone économique, en cohérence avec l'estimation officielle des Domaines (Direction de l'Immobilier de l'Etat).
- Le 25 juin 2026, le conseil municipal a approuvé définitivement la cession du terrain à la CCPRS, avec des conditions claires et des engagements fermes pour protéger le cadre de vie du quartier pavillonnaire, traduisant la volonté de la commune de concilier le développement du territoire avec la préservation de sa qualité de vie, notamment en matière de sécurité routière, de maîtrise des flux de circulation, d'intégration paysagère et de limitation des nuisances. En voici le détail inscrit sur la délibération :
 - ✓ Aucune activité polluante ne sera autorisée
 - ✓ Aucune nuisance sonore significative ne sera tolérée
 - ✓ La commune sera consultée avant toute implantation sur le site

- ✓ Une desserte du site sera adaptée afin de maîtriser les conditions de circulation et de garantir la sécurité des usagers de la zone pavillonnaire
- ✓ La réalisation d'une ceinture de végétalisation, conformément aux orientations définies par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), afin d'assurer une intégration paysagère de la zone.

3- Projet de super calculateur à Maizières la Grande Paroisse

Qu'est-ce qu'un supercalculateur ?

En termes simples, il s'agit d'un cerveau des millions de fois plus puissant qu'un ordinateur ordinaire.

Là où notre ordinateur personnel effectue quelques milliards d'opérations par seconde, un supercalculateur est un ordinateur ultrapuissant capable de réaliser des milliards de milliards d'opération par seconde.

À quoi sert-il ? C'est un outil indispensable pour des laboratoires, entreprises, universités et chercheurs :

- La recherche scientifique (climat, médecine, physique)
- L'industrie (conception de médicaments, matériaux innovants)
- La sécurité nationale (simulations de crises, cryptographie)
- L'intelligence artificielle (entraînement de modèles complexes)

Sa localisation ?

Le supercalculateur sera implanté le long de la RD 619, dans le prolongement de la zone commerciale à l'ouest de Maizières-la-Grande-Paroisse.

4- Traversée de Romilly sur la RD 619 : 2 giratoires

Dans le cadre de l'amélioration de la circulation (fluidification du trafic et sécurisation du trafic), la CCPRS prévoit la réalisation de giratoires à proximité des enseignes Feuillette et Thiriet à la place des feux tricolores.

DU CÔTÉ DE LA ZONE AÉROMIA

1- Un datacenter à Romilly-sur-Seine : le projet PanaFrance

Qu'est-ce qu'un datacenter ?

En termes simples, il s'agit d'une immense bibliothèque numérique, fonctionnant 24h/24, 7j/7, capable de stocker et d'échanger des quantités colossales d'informations en une fraction de seconde. Les datacenters sont des activités non polluantes et peu génératrices de nuisances sonores, ce qui les rendrait compatibles avec les critères d'implantation définis par les communes du territoire.

Ce type d'infrastructure, dédié au stockage et au traitement des données numériques, s'inscrit dans les évolutions actuelles liées au développement des usages digitaux.

L'investisseur immobilier PanaFrance a annoncé lors d'une séance exceptionnelle du conseil communautaire de la CCPRS la construction d'un datacenter de grande envergure. Il illustre l'attractivité croissante du territoire romillon pour des investisseurs de grande envergure.

- 200 000 m² de surface dédiée au datacenter (entrepôts, logistique et infrastructures numériques)
- 40 hectares

- Investissement global évalué à 1 milliard d'euros
- 1 000 emplois annoncés, dont 500 à 600 emplois directs
- Livraison horizon 2029

Le projet s'inscrit dans une démarche progressive d'aménagement de la zone Aéromia, pour laquelle des travaux de voirie et de réseaux ont déjà été engagés afin de préparer l'accueil de nouvelles entreprises. Il nécessitera des infrastructures importantes :

- Raccordement électrique de grande capacité
- Raccordement réseau
- Accès routier adapté
- Conformité réglementaire ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)

2- Entreprise So fast so good

Lors de sa séance du 16 juin 2026, le Conseil communautaire a :

- Approuvé la session à 2 590 000 € HT de l'entreprise à la SASU FAST4GOOD ainsi que de la réserve foncière jouxtant le terrain d'assiette du bâtiment à vocation agroalimentaire

3- Installation de l'usine Re-cycles

L'usine de vélos de Romilly-sur-Seine (historiquement Cycleurope, aujourd'hui reprise sous la marque Re-Cycles par le groupe Rebirth) a un projet de nouvelle usine sur le parc d'activités Aéromia. D'une superficie de 28 630 m², elle sera implantée sur 10,6 ha avec la RD 619 au nord, les bâtiments commerciaux existants à l'ouest, la centrale photovoltaïque au sud et la zone pavillonnaire de Maizières à l'est.

Le projet est présenté comme une usine plus moderne, dimensionnée pour la forte croissance du vélo à assistance électrique. Son installation est soumise à l'ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement)

AU-DELA DE L'INTERCOMMUNALITÉ, QUI FAIT QUOI ?

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE DES PORTES DE ROMILLY (SPL) – De quoi s'agit-il ?

Créée en 2023 et détenue exclusivement par les 6 communes de la CC, la SPL des Portes de Romilly permet de porter des projets de manière plus souple et plus réactive qu'en gestion directe, tout en restant sous le contrôle des élus.

Elle est administrée par un conseil d'administration composé d'élus, garantissant ainsi un pilotage public et une représentation des collectivités actionnaires.

Par ailleurs, sa gestion financière est encadrée, avec des comptes certifiés par un commissaire aux comptes, ce qui apporte des garanties de transparence et de sérieux.

Aujourd'hui, la SPL détient et gère un patrimoine immobilier économique. Son intervention concerne notamment la location de locaux au sein du pôle économique Alfred Ballantier, un terrain sur la Cité des Métiers, la centrale photovoltaïque, ainsi que la gestion et la commercialisation de bâtiments économiques sur la zone Aéromia.

Les recettes issues des loyers constituent une part essentielle du modèle économique de la SPL.

Il est important de rappeler que ce patrimoine relevait auparavant directement de la Communauté de communes des Portes de Romilly. Sa gestion a été confiée à la SPL afin de professionnaliser leur exploitation, d'en améliorer la commercialisation, mais aussi de permettre à la société de détenir et gérer un patrimoine immobilier économique, au service du territoire (estimation : 9 millions d'euros valeur 2024).

Ces actions répondent à un objectif concret : favoriser l'accueil, le développement et la pérennisation des entreprises locales.

En chiffres :

Capital : 3 000 000 €

Actions : chacune des 5 communes de la CC : 11 200 € + la CCPRS : 96 000 €

Ville de Romilly : 960 000 €

Apport en nature : une ferme photovoltaïque estimée à 1 884 000 €

Le PETR Seine en Plaine Champenoise

Créé en 2018, le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) Seine en Plaine Champenoise fédère 4 Communautés de Communes (Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine Communauté de Communes du Nogentais, Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson, Communauté de Communes Seine et Aube) représentant 79 communes et 55 000 habitants, de la Seine-et-Marne jusqu'aux portes de Troyes (voir carte ci-après). Il est présidé par Michel LAMY. Instance de **réflexion, de concertation et de mutualisation**, il porte une vision globale du développement territorial et accompagne les communes dans la **recherche de financements et subventions**.

Le SCoT

En référence à la Loi Climat et Résilience : Objectif : ZAN (Zéro Artificialisation Nette)

La loi impose **moins 50 % de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031** et une **zéro artificialisation nette en 2050**. Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) joue un rôle central en fixant les trajectoires de réduction et en répartissant les enveloppes foncières. Les documents d'urbanisme locaux (**PLU** - Plan Local d'Urbanisme, **PLUi** - Plan Local d'Urbanisme intercommunal, cartes communales) doivent s'y conformer.

Sans SCoT, les règles nationales s'appliquent : toute ouverture à l'urbanisation devient impossible.

Le SCOT Seine en Plaine Champenoise a été arrêté le 12 mars 2025.

L'enquête publique qui s'est déroulée **du lundi 27 octobre au vendredi 28 novembre 2025**.

Voici la liste des réalisations principales du PETR Seine en Plaine Champenoise auquel nous appartenons :

- **SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale) Seine en Plaine Champenoise approuvé le 12 février 2026, est **exécutoire depuis le 14 avril 2026**
- Étude mobilité → **PDMS** (Plan de Mobilité Simplifié) décliné par la CCPRS : mobilité solidaire, covoiturage, plateforme Karos...
- Schéma des pistes cyclables
- Schéma des services à la population (petite enfance, maison de santé...)
- **PTRTE** (Pacte Territorial de Relance et de Transition Énergétique) - en partenariat avec l'État, la Région Grand Est et le Département
- **Développement touristique et culturel** en lien avec l'Office de Tourisme (Champ'Art Festival, Chalky Rock, foires et manifestations locales...)
- **ORAC** (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce) - soutien aux commerçants et artisans du territoire

- ## Perspectives

Avec les projets Newcléo et EPR (réacteurs nucléaires) qui se profilent sur le territoire, le PETR sera plus que jamais un outil essentiel de coopération pour que les élus puissent travailler ensemble et mutualiser leurs projets, dans une logique de développement territorial équilibré et harmonieux.

[illegible]

Syndicat départemental de
distribution d'eau de l'Aube



Retour à la conformité de l'eau fin 2027

32 communes du nord-ouest aubois
bénéficieront d'une eau conforme
aux normes européennes sur les nitrates
d'ici septembre 2027.



LE PROJET EN BREF

- 32 communes** concernées
- Retour à la conformité d'ici **septembre 2027**
- Une eau conforme aux normes européennes sur les nitrates
- Un engagement durable pour la qualité de l'eau et la santé de tous

UN PROJET STRUCTURANT

Porté par le SDDEA, en lien avec les élus des Conseils de la politique de l'eau (COPE), ce schéma directeur d'alimentation en eau potable s'inscrit dans une démarche essentielle pour répondre au contentieux européen sur les nitrates.

3 PHASES DE TRAVAUX DÉTERMINANTES

1 Réservoir existant de Montgueux



Capacité actuelle de 1500 m³ qui sera doublée.

2 Nouveau réservoir à Origny-le-Sec



3 Nouveau réservoir à Avon-la-Pèze



UNE INTERCONNECTION ESSENTIELLE

Une canalisation gravitaire (dorsale) en fonte, longue de près de 30 km, reliera Montgueux à Origny-le-Sec, alimentant au passage plusieurs communes.

Cette interconnexion permettra de faire bénéficier le nord-ouest aubois de l'eau des sources et puits desservant l'agglomération de Troyes, jouant ainsi un rôle essentiel dans la résolution du contentieux européen lié aux nitrates.

CHIFFRES CLÉS

- 30 km** de canalisation gravitaire (dorsale)
- 32 communes** concernées



POUR VOTRE INFORMATION

Tarifs 2026
Consommation + Abonnement



3,72 € HT / M³
Eau



3,35 € HT / M³
Assainissement

🔧 Règlement amiable des litiges : Dans quels cas et comment faire appel à un conciliateur de justice ?



La vie en société peut parfois générer des tensions ou des désaccords entre particuliers.

Sachez que la mairie ne peut pas intervenir dans ces litiges : elle ne dispose ni des moyens ni de la légitimité pour trancher des conflits entre voisins ou avec un commerçant.

Il existe une solution simple, gratuite et efficace pour résoudre ces désaccords : **le conciliateur de justice**.

Qu'est-ce qu'un conciliateur de justice ?

C'est un **citoyen bénévole**, nommé par le premier président de la cour d'appel, qui a pour mission d'aider les particuliers et les entreprises à trouver une solution amiable à leurs conflits. **Son intervention est gratuite, confidentielle et impartiale.**

Dans quels cas peut-on faire appel à lui sauf dans les affaires pénales (vols, violences, etc.) ?

Le conciliateur peut vous aider à trouver un terrain d'entente entre les deux parties pour régler des litiges de la vie quotidienne, notamment :

- **Problèmes de voisinage** (bruit, limites de propriété, clôtures, etc.)
- **Difficultés avec un commerçant** (litiges sur un achat, une prestation de service)
- **Conflits familiaux ou entre particuliers** (héritage, copropriété, etc.)
- **Problèmes avec un artisan ou un prestataire** (travaux non réalisés, malfaçons)
- **Différends liés à la consommation** (factures contestées, garanties non respectées)

Comment le saisir ?

En prenant rendez-vous auprès de la Maison de la Justice et du Droit lors d'une prochaine permanence :

Adresse : 9 rue de l'union à Romilly sur seine

Tél : 03 25 21 67 67

mjd-romilly-sur-seine@justice.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Fermeture pendant les vacances scolaires excepté le mois de juillet

Et si la conciliation échoue ?

Si aucun accord n'est trouvé, vous conservez la possibilité de saisir un tribunal. Mais dans la majorité des cas, la conciliation permet de **trouver une issue satisfaisante pour tous**.

🚗 Se déplacer dans un rayon de 50 km autour de son domicile



La Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine et Familles Rurales de l'Aube ont mis en place un nouveau dispositif de transport à la demande pour faciliter vos déplacements du quotidien.

Ce service est accessible à tous et vous permet de vous rendre à un rendez-vous administratif ou médical, faire vos courses, assister à un entretien d'embauche, un stage ou une formation.

Vous pouvez également l'utiliser pour rendre visite à un proche, prendre le train, rejoindre votre club de loisirs ou participer à un événement culturel.

Le dispositif repose sur la solidarité locale : des bénévoles assurent les trajets et contribuent ainsi à renforcer le lien social sur le territoire.

Les bénévoles inscrits au dispositif bénéficient d'une indemnisation de leurs frais de déplacement par Familles Rurales de l'Aube.

Renseignements du lundi au vendredi de 9 h à 12 h au 06 84 20 15 11

Statistiques de fréquentation en quelques chiffres au 01^{er} juin 2026

52 Bénéficiaires :

CCPRS	Pars-lès-Romilly	7
	Maizières la Grande Paroisse	2
	Romilly-sur-Seine	43
Total		52

Récapitulatif des trajets depuis le 1^{er} janvier 2026 :

Communautés de Communes	Mois	Nombre de trajets	Kilomètres
CCPRS	janv-26	33	772
	fev-26	36	1044
	mars-26	45	1094
	mars-26	55	1448
	Total	169	4358

Règles de civisme et de bon voisinage

Afin de préserver la tranquillité de tous et d'éviter les conflits de voisinage, malheureusement très nombreux constatés par les conciliateurs de justice de la maison de la justice et du droit, chacun doit veiller au respect des règles simples rappelée par l'arrêté préfectoral.



Rappel des horaires autorisés par arrêté préfectoral ARS-SE-2025-01 en date du 13 février 2025 pour l'usage des outils et appareils susceptibles de générer des nuisances sonores.



STOP aux nuisances sonores!

Jours et horaires autorisés :

Lundi au Samedi :

de 8h30 à 12 h

Et de

13h30 à 19 h 30

Dimanche et jours fériés :

INTERDIT

↳ Vie Municipale

Médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale pour Monsieur David PLUOT.

Le 15 mars dernier, le récipiendaire s'est vu remettre sa distinction.

David, Agent de maîtrise principal, pour la Médaille échelon VERMEIL pour 31 années dans l'administration territoriale, dont deux ans et demi dans notre mairie.

Toutes nos félicitations et tous nos remerciements pour ces années de carrière passées au service des collectivités.



↳ Défibrillateur

Bon à savoir :

Pour rappel, le défibrillateur automatisé externe (DAE) est installé sur la façade de la salle des fêtes, côté Mairie.

C'est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque et contribue à augmenter significativement les chances de survie. Toute personne, même non médecin, est habilitée à utiliser le DAE.



Afin que le geste médical puisse être effectué le plus rapidement possible aussitôt l'alerte passée en attendant l'arrivée des secours, des électrodes doivent être placées par l'utilisateur sur la peau du patient. Procédant automatiquement au diagnostic de l'activité du cœur, l'appareil permet de délivrer un choc électrique par compression thoracique s'il détecte un rythme cardiaque anormal.

↳ Mise à disposition des bouteilles d'eau pour les personnes fragiles

Calendrier de distribution :



29 août 2026 –

10 octobre 2026 – 21 novembre 2026

(Sous réserve d'une teneur en nitrate supérieure à 50mg/L)

↳ **Nouveaux arrivants** : tous les nouveaux habitants sont invités à se présenter à la Mairie dès leur arrivée pour recevoir le DICRIM. A cette occasion, de nombreuses informations sur la vie dans la commune leur seront délivrées.

Facture eau potable et assainissement collectif

En cas de difficultés de paiement ou pour payer les factures, nous vous invitons à prendre contact avec la Trésorerie. Si vous désirez mensualiser vos paiements cette année, vous devez contacter les services du SDDEA (Syndicat Départemental de Distribution d'Eau de l'Aube).

Ci-joint un document d'information à toutes fins que vous jugerez



Jusqu'au 31 décembre de l'année en cours,

souscrivez un contrat de mensualisation Eau Potable et/ou Assainissement Collectif

pour l'année suivante

via l'Agence en ligne ouverte 24h/24, 7j/7 sur www.sddea.fr « Espace Usagers »

LES AVANTAGES DE LA MENSUALISATION

 **MAÎTRISE DE VOTRE BUDGET**

Connaître à l'avance la date et le montant prélevé sur votre compte bancaire vous permet de maîtriser votre budget en toute sérénité.

 **FACILITÉ**

Vos mensualités sont automatiquement prélevées sur votre compte bancaire, vous n'avez plus rien à faire pour régler votre facture.

 **LISSEZ VOS DÉPENSES**

Échelonnez vos paiements sur 9 mois (de février à septembre).
Le décompte vous est envoyé en décembre.

COMMENT SOUSCRIRE ?

Souscrivez directement sur internet via notre Agence en ligne

Accessible **24h/24, 7j/7** notre Agence en ligne est à votre disposition. Pour cela vous pouvez vous rendre sur :

www.sddea.fr
cliquer sur l'onglet en haut à droite «Espace Usagers»

Si vous ne disposez pas encore d'un compte, **pensez à vous munir de votre facture lors de la création.**

UN SERVICE GRATUIT POUR TOUS NOS ABONNÉS

La mensualisation est accessible, sur simple demande, à l'ensemble des abonnés de la Régie du SDDEA.



COMMUNE DE PARS-LÈS-ROMILLY

CNI & PASSEPORTS DE LA PRÉ-DEMANDE À LA DEMANDE



LE PARCOURS DE L'USAGER

Parcours de l'utilisateur

Les étapes pour réaliser une demande de CNI / Passeport



Préparer les documents

Si besoin : se faire accompagner numériquement dans la pré-demande



Prendre rendez-vous pour finaliser la demande en mairie dotée d'une station biométrique



Finaliser la demande dans une mairie dotée d'une station biométrique

1

Pour toute demande :

- ☐ La pré-demande en ligne sur ants.gouv.fr (rapporter le N°)
- ☐ L'ancien titre (CNI/Passeport)
- ☐ Une photo d'identité aux normes de moins de 6 mois **NE PAS COUPER**
- ☐ Un justificatif de domicile (sauf si vous avez utilisé Justif'adresse lors de votre pré-demande en ligne)
- ☐ Un timbre fiscal
 - Pour le passeport, 86€ pour un adulte, achetable en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou bureau de tabac
 - La demande de CNI est gratuite sauf en cas de perte ou vol (25 €)
- ☐ Copie acte de naissance intégrale si première demande, si titre périmé de plus de 5 ans, si modification état civil ou de physionomie.

2

Mairie la plus proche de votre domicile est :
ROMILLY-SUR-SEINE
03.25.39.43.80

3

- ☐ Apporter la copie de la pré-demande en ligne et les documents demandés (contenant un QR code)
- ☐ Collecte et vérification des données de la pré-demande
- ☐ Prise d'empreintes
- ☐ Mise en fabrication et délivrance du titre d'identité (Les délais varient d'une mairie à une autre, vous pouvez faire votre demande dans la mairie équipée de votre choix)

Les Sapeurs-Pompiers de l'Aube recrutent

Envie de participer à la continuité et à la qualité des secours de proximité ?

Si vous êtes motivé(e) et disponible, engagez-vous
en tant que **Sapeur-Pompier Volontaire !**



Votre Centre d'Incendie et de Secours de Romilly-sur-Seine

- Chef de centre : Lieutenant première classe Cédric MIGNON
 - 8 sapeurs-pompiers professionnels
 - 45 sapeurs-pompiers volontaires
 - 1278 interventions en 2025



Si vous souhaitez plus d'information - Téléphone : 03 25 23 06 00 ou 03 25 43 58 13

Chef de centre de votre secteur : cedric.mignon@sdis10.fr

Le service volontariat : sdis.spv@sdis10.fr



Commune de Pars-lès-Romilly



REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNÉRABLES

En cas de risques exceptionnels ou de dispositif d'alerte, certaines personnes, isolées ou vulnérables nécessitent une attention particulière.

VOUS ÊTES ISOLÉS ? VOUS AVEZ PLUS DE 60 ANS ?
VOUS ÊTES FRAGILISÉS PAR LE HANDICAP ?

INSCRIVEZ-VOUS

CONTACTEZ LA MAIRIE AU 03 25 24 85 15

L'inscription dans le registre est facultative et nécessite une démarche volontaire. La demande peut également émaner d'un tiers.



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps
et se ventiler



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Manger en
quantité suffisante



Ne pas boire
d'alcool



Éviter les efforts
physiques

**BOIRE RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU**

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr



NUMEROS UTILES :



SDDEA : dépannage du réseau d'eau potable et d'assainissement 7/7 :

Tél : **03 25 79 00 00**



ENEDIS : en cas de coupure de courant Tél **09.72.67 50.10**

Ou Application mobile : Enedis à mes côtés



Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche composez le **3237**

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00 - 12h00 13h30 - 17h30	8h00 - 12h00 13h30 - 17h30	8h00 - 12h00 Fermé	8h00 - 12h00 13h30 - 17h30	8h00 - 12h00 13h30 - 17h00

RAPPEL :

NOUVELLES MODALITES DE LECTURE DU BULLETIN MUNICIPAL

Pour des raisons écologiques et économiques, les bulletins ne sont plus distribués dans leur version intégrale dans les boîtes aux lettres. Seule la première de couverture est distribuée pour vous prévenir de sa parution.

Vous pouvez alors les consulter :

- ✎ Soit sur le site internet de la commune : www.parslesromilly.fr
- ✎ Soit sur l'application (MAELIS à télécharger)
- ✎ Soit en le retirant directement à la mairie

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, ils vous seront remis dans votre boîte aux lettres sur simple demande.



URBANISME

Les règles en un coup d'œil

Bien construire, c'est respecter les règles !



QUELLE AUTORISATION POUR VOTRE PROJET ?

CONSTRUCTION NEUVE OU CHANGEMENT DE DESTINATION AVEC MODIFICATION DE FAÇADES

	Installation de portail et clôture Création de véranda ou terrasse couverte	Déclaration préalable
	≤ 5 m ² : aucune formalité	
	≤ 20 m ² : déclaration préalable**	
	20 à 40 m ² : déclaration préalable** (selon situations)	
	> 40 m ² : permis de construire	
	Extension, aménagement de combles	
	≤ 20 m ² : déclaration préalable**	
	20 à 40 m ² : déclaration préalable** (selon situations)	
	> 40 m ² : permis de construire**	
	Toiture	Déclaration préalable
	Création d'une fenêtre de toit (lucarne) (sans création de surface plancher)	Déclaration préalable
	Pose de panneaux photovoltaïques	Déclaration préalable
	Ravalement de façade	Déclaration préalable
	Fenêtre ou porte-fenêtre : création ou changement	Déclaration préalable
	Construction d'une piscine	Voir encadré ci-contre



PISCINES : QUELLES RÈGLES ?

Non couverte / Couverte ≤ 1,80 m	≤ 5 m ² : aucune formalité ≤ 20 m ² : déclaration préalable
Bassin ≤ 10 m ²	aucune formalité
Bassin ≤ 100 m ²	déclaration préalable
Bassin > 100 m ²	permis de construire
Couverte > 1,80 m	permis de construire



TERRASSES NON COUVERTES

Sans surélévation	aucune formalité
Surélevée ≤ 5 m ²	aucune formalité
Surélevée ≤ 20 m ²	déclaration préalable
Surélevée > 20 m ²	permis de construire



ANNEXES, ABRI DE JARDIN, APPENTIS, GARAGE...

≤ 5 m ²	aucune formalité
≤ 20 m ²	déclaration préalable
> 20 m ²	permis de construire



Démolition d'une construction

Permis de démolir



Construction d'une maison, bâtiment agricole, commercial, industriel ou artisanal

Permis de construire



Changement de destination
(ex. logement devenant local commercial...)

Déclaration préalable



DÉLAIS D'INSTRUCTION

La délivrance des autorisations d'urbanisme prend en moyenne :

- 2 mois pour les permis de construire
- 1 à 2 mois pour toutes les autres demandes

Délais à compter de la réception d'un dossier complet par le service urbanisme de la mairie de Romilly sur Seine, en référence au PLU intercommunal.



LE SAVIEZ-VOUS ?

La facturation demandée aux 5 communes rurales :



100 €

Instruction d'un permis de construire (PC)



90 €

Déclaration préalable



40 €

Certificat d'urbanisme d'information (CUa)



60 €

Certificat d'urbanisme opérationnel (Cub)



CHIFFRES 2025

6 310 € facturés pour
92 dossiers
sur notre commune.



IMPORTANT

Votre autorisation n'est plus valide si vous ne commencez pas les travaux dans les 3 ans ou si vous les interrompez pendant plus d'un an consécutif.



** Selon les situations prévues par le Code de l'urbanisme



Votre Mémor

D'URBANISME

